



# Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale  
12 août 2014

Original : français

---

## Commission de consolidation de la paix

Huitième session

Formation Guinée

### **Rapport du deuxième examen de la déclaration d'engagements réciproques pour la consolidation de la paix en Guinée entre le Gouvernement guinéen et la Commission de consolidation de la paix**

(Avril 2012 à avril 2014)

## **I. Introduction**

1. La déclaration d'engagements réciproques pour la consolidation de la paix en Guinée, conclue entre le Gouvernement guinéen et la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies le 23 septembre 2011, décline les engagements pris par les deux parties dans le cadre des trois priorités de consolidation de la paix, à savoir : a) la promotion de la réconciliation et de l'unité nationales; b) la réforme du secteur de la défense et de la sécurité; et c) la politique d'emploi des jeunes et des femmes. Le travail de la Commission sur ces trois axes se complète avec les interventions retenues dans le deuxième plan prioritaire de consolidation de la paix, financées par le Fonds pour la consolidation de la paix.

2. Les conclusions et recommandations du premier examen de la déclaration d'engagements réciproques (PBC/6/GUI/2) ont été adoptées en juin 2012.

3. L'objectif de ce deuxième examen est de faire le bilan du parcours effectué depuis le premier examen, à savoir les principaux progrès accomplis, les opportunités et les perspectives, et de formuler des recommandations pour l'engagement ultérieur de la Guinée avec la Commission de consolidation de la paix.

## **II. Examen des progrès accomplis dans les trois domaines prioritaires de la consolidation de la paix**

4. Le pays a fait des progrès importants pendant la période examinée. Les réformes entreprises par le Gouvernement montrent une volonté ferme d'œuvrer en



faveur d'une consolidation de la démocratie et de la stabilité politique et économique du pays. L'avancée la plus significative est la tenue des élections législatives du 28 septembre 2013, suivie de la mise en place de l'Assemblée nationale le 13 janvier 2014.

5. La mise en œuvre des engagements réciproques avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix et des autres partenaires a favorisé une amélioration considérable du climat sociopolitique du pays grâce au renforcement de la confiance entre les acteurs politiques, les populations et les forces de défense et de sécurité, et à la responsabilisation des jeunes et des femmes dans la gestion des affaires publiques.

## **A. Promotion de la réconciliation et de l'unité nationales**

6. Un accord politique, signé le 3 juillet 2013 par les principaux acteurs politiques guinéens, a tracé la voie vers les élections législatives qui se sont déroulées le 28 septembre 2013 et dont les résultats définitifs ont été proclamés par la Cour suprême le 15 novembre 2013, permettant ainsi la mise en place de l'Assemblée nationale le 13 janvier 2014. La Commission de consolidation de la paix et les partenaires internationaux ont accompagné le processus de dialogue grâce à la facilitation du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, M. Said Djinnit, accompagné par MM. Salifou Sylla et Aboubacar Somparé, en qualité de cofacilitateurs nationaux. Les principaux partenaires internationaux à Conakry se sont portés témoins dudit accord. De son côté, la Formation Guinée a organisé deux réunions pour appuyer l'organisation des élections. Une première réunion, le 3 mai 2013, a permis d'une part à la Formation d'exprimer son appui au travail de facilitation du Représentant spécial du Secrétaire général, et, d'autre part, d'encourager les acteurs guinéens à avancer vers un consensus. Une deuxième réunion, tenue le 11 juillet 2013, a permis de renouveler l'engagement de la Formation en vue de la mobilisation des ressources requises pour la tenue d'élections.

7. La Formation a par ailleurs adopté cinq déclarations publiques à des moments décisifs du processus électoral, à savoir les 6 mars, 7 mai, 8 juillet, 17 septembre et 24 octobre 2013. Des membres de la Formation ont contribué au budget des élections, directement ou au travers du Fonds fiduciaire géré par le Programme des Nations Unies pour le développement. Quant au Fonds pour la consolidation de la paix, il a contribué au financement de plusieurs projets d'accompagnement du processus électoral. Il s'agit en l'occurrence du renforcement de la confiance des partis politiques et de l'électorat, la facilitation internationale, l'apaisement du climat social et la synergie des médias, la surveillance des élections par des femmes (« case de veille »), la surveillance du respect des droits de l'homme, la sécurisation des élections du processus électoral et la formation des agents des bureaux de vote. L'effet conjugué de ces différentes interventions a rassuré les différents acteurs engagés dans le processus électoral et a conduit au déroulement des élections législatives dans un climat relativement apaisé.

8. Le processus de réconciliation nationale n'a pas connu d'avancées majeures durant la période à l'examen. Les élections législatives étaient considérées comme une étape antérieure indispensable pour mener à bien le processus de réconciliation nationale. Cependant, la Commission provisoire de réflexion sur la réconciliation

nationale a poursuivi son travail préparatoire. L'Organisation des Nations Unies et le Fonds pour la consolidation de la paix ont contribué à renforcer : a) la capacité des coprésidents de la Commission provisoire à soutenir les processus de réconciliation et de justice transitionnelle; b) la capacité des organisations de la société civile impliquées dans le processus de réconciliation nationale basé sur un mécanisme de justice transitionnelle; c) la capacité des principaux acteurs et des mécanismes existants, aux niveaux national et local, à prévenir et à résoudre pacifiquement des conflits; et d) la capacité des acteurs à prendre en compte tous les aspects de la justice liés aux violences faites aux femmes dans les processus de justice transitionnelle, notamment les consultations nationales. Par ailleurs, le Fonds a engagé des ressources pour accompagner la Commission provisoire dans le cadre des consultations nationales en vue de la mise en œuvre des mécanismes de justice transitionnelle pour la réconciliation.

9. La création du Ministère des droits de l'homme et des libertés publiques constitue un acquis important dans ce domaine. Ce ministère a apporté des contributions significatives dans le cadre de la consolidation de la paix avant, pendant et après la période électorale, au moyen : a) de campagnes de sensibilisation sur la non-violence; b) de sensibilisation des médias à leur responsabilité dans leur couverture du processus électoral; c) de la mise en place d'un comité de veille; d) de la mise en place d'un mécanisme de surveillance des violations des droits de l'homme; et e) du suivi des cas de violation des droits de l'homme.

10. La lutte contre l'impunité a enregistré des progrès dans la période sous examen : le Groupe de juges chargé de l'enquête sur les violences du 28 septembre 2009 a procédé à l'inculpation de certains responsables militaires. Grâce à la Commission de consolidation de la paix, des réparations urgentes ont été accordées à certaines associations de victimes et une base de données sur les victimes a été mise en place. L'équipe d'experts de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargé de la question de la violence sexuelle dirigée contre les femmes en temps de conflit armé, avec l'aide du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, a prolongé son appui au Groupe. Le Gouvernement a confirmé une contribution aux ressources pour soutenir les activités du Groupe pour les exercices budgétaires de 2013 et 2014, témoignant de son investissement dans ce domaine. En outre, le passage de la délégation guinéenne devant le Comité contre la torture à Genève le 7 mai 2014 constitue un signal fort qui démontre l'engagement politique en faveur du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

11. Des défis émergents sont à prendre en compte pour consolider les acquis enregistrés afin de prévenir un recul dans le processus de consolidation de la paix. Une vigilance doit être portée à la lutte contre les violations des droits de l'homme et des libertés publiques. En outre, l'ampleur des actes de violence qui ont marqué la période pré-électorale témoigne de la crise de confiance entre les acteurs politiques, les communautés et les organisations politiques avant le dialogue et l'accord du 3 juillet, soulignant ainsi la fragilité de la situation sociopolitique.

12. De graves violences, à caractère intercommunautaire ou identitaire et liées à l'exploitation des ressources naturelles et à l'accès à la terre et aux services sociaux de base, survenues ces trois dernières années, mettent en relief la fragilité du tissu social en Guinée et le besoin de renforcer l'autorité et la légitimité de l'État, notamment en ce qui concerne les forces de sécurité et la justice.

13. La cartographie des conflits révèle des disparités géographiques quant à la gravité des violences observées. Une attention particulière devra être accordée à la région forestière en raison de la récurrence des conflits et de la concentration des facteurs de risque.

14. Les opportunités à saisir pour faire progresser le dossier de la réconciliation nationale sont, entre autres :

a) L'existence d'une volonté politique à accompagner le processus de réconciliation nationale;

b) L'ancrage institutionnel des questions de justice transitionnelle et de réconciliation nationale dans la lettre de mission du Ministère des droits de l'homme et des libertés publiques;

c) Un intérêt marqué de L'Assemblée nationale à s'investir dans le processus de réconciliation et d'unité nationales;

d) Un intérêt prononcé des organisations de la société civile à s'approprier le processus de réconciliation nationale;

e) Une disponibilité affirmée du Fonds pour la consolidation de la paix et des partenaires à accompagner le processus de réconciliation;

f) Les préoccupations que génèrent les échéances électorales de 2015 en matière de conflits, violations des droits de l'homme, violences électorales et violences basées sur l'appartenance sexuelle;

g) La disponibilité de mécanismes et compétences en matière de prévention et de gestion des situations de violences liées à l'appartenance sexuelle en période électorale;

h) L'existence de mécanismes et d'institutions au niveau communautaire permettant la prévention, gestion et résolution pacifique des conflits;

i) L'accompagnement de la Guinée pour son évaluation dans le cadre de l'examen périodique universel;

j) L'accompagnement de la Guinée dans l'installation d'une institution nationale des droits de l'homme.

## **B. Réforme du secteur de la défense et de la sécurité**

15. Fort des résultats rapides et visibles atteints lors de la période couverte par le premier examen, le Gouvernement a poursuivi les réformes dans le secteur de la défense et de la sécurité. Le Président de la République continue à jouer un rôle central au niveau de l'orientation et de la gestion stratégique du processus. Il a ainsi lui-même présidé les réunions de la Commission d'orientation stratégique. Ceci a permis une appropriation au plus haut niveau et une implication de tous les acteurs concernés.

16. L'Organisation des Nations Unies soutient le Président de la République dans cet effort au travers d'un conseiller stratégique de haut niveau et de son équipe qui sont financés par le Fonds pour la consolidation de la paix. Grâce à l'engagement de cette équipe, il existe un document d'évaluation de la réforme du secteur de la sécurité contenant des indicateurs, une plus grande cohérence dans l'appui apporté

aux autorités guinéennes et une importante mobilisation de la communauté internationale à la réunion de la Commission d'orientation stratégique ainsi qu'une concertation permanente entre les différents partenaires impliqués. Les autres partenaires ont aussi apporté leur appui en mettant à disposition des experts en stratégie et en accompagnement. Ces appuis ont permis de dynamiser les activités du Comité national de pilotage de la réforme du secteur de la sécurité. Il convient de noter des avancées dans la mise en place du processus de contrôle civil et démocratique des forces de défense et de sécurité, la prise en compte des droits de l'homme dans les opérations de maintien et de rétablissement de l'ordre, la démilitarisation de l'administration publique et la réduction des tirs nocturnes. On constate également d'importantes initiatives pour améliorer la prise en compte de l'appartenance sexuelle et des droits de l'homme dans le processus de réforme du secteur de la sécurité. Cela se traduit par des dispositions axées sur la représentativité des femmes au sein des forces de défense et de sécurité et le renforcement du dispositif de protection des femmes et des filles, notamment contre les violences basées sur l'appartenance sexuelle. Toutefois, les activités opérationnelles restent parcellaires en l'absence de mécanisme de suivi de l'égalité des sexes dans le cadre institutionnel existant de la réforme du secteur de la sécurité.

17. Au niveau stratégique, les différents documents-cadres de la réforme ont été adoptés conformément aux orientations du Président de la République. Il s'agit du document de suivi des tâches du rapport d'évaluation du secteur de la sécurité, de la lettre et de la déclaration de politique de réforme du secteur de sécurité, des cinq politiques sectorielles, de la politique nationale de défense et de sécurité, et de la stratégie nationale d'actions prioritaires. L'originalité de ces différents documents-cadres repose sur l'approche inclusive, participative et globale adoptée à travers de larges consultations nationales avec l'appui des partenaires. Sur le plan régional, le contexte géopolitique est marqué par l'insécurité transfrontalière, la montée du terrorisme, la circulation anarchique des armes légères et de petit calibre, et le commerce des êtres humains, exigeant ainsi une plus grande professionnalisation des forces de défense et de sécurité.

18. Dans le domaine de la justice, des avancées considérables ont été enregistrées, à savoir : a) la dynamisation du Comité national de pilotage de la réforme de la justice; b) la poursuite de la révision du Code pénal et du Code de procédure pénale à l'aune des engagements internationaux souscrits par la Guinée; c) la révision du Code de justice militaire; et d) l'installation d'un Conseil supérieur de la magistrature. Sur le plan stratégique, la politique nationale en matière de réforme de la justice est en cours d'élaboration.

19. Des défis majeurs restent à relever pour consolider les acquis enregistrés dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité. Il s'agit entre autres de la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des activités définies dans la stratégie nationale, la poursuite de l'appropriation nationale, le soutien de la volonté politique, la promotion des relations civilo-militaires et des questions relatives aux droits de l'homme dans le maintien et le rétablissement de l'ordre et de la cohésion sociale, et l'intégration du principe d'égalité des sexes dans le processus de réforme du secteur de la sécurité.

20. Avec l'appui du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et d'autres partenaires internationaux, les chefs d'État des pays membres de l'Union du fleuve Mano ont élaboré une stratégie de sécurité

transfrontalière, qui a été adoptée en marge du sommet de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest tenu à Dakar, le 25 octobre 2013, et qu'il importe désormais de mettre en œuvre.

21. Dans le domaine de la réforme de la justice, des défis notables demeurent, à savoir : a) la dynamisation du cadre organique de la réforme; b) la finalisation de la politique nationale; c) la coordination des efforts des partenaires et la mobilisation des ressources; et d) le renforcement de la chaîne pénale et de la justice militaire, et la poursuite des efforts en matière de justice transitionnelle. En outre, le Gouvernement guinéen a lancé un processus ambitieux de réforme de la justice, pour lequel il a sollicité l'appui de l'Organisation des Nations Unies. Une mission interinstitutions des Nations Unies pour approfondir les discussions sur la nature de cet appui en matière de réforme du secteur de la sécurité et de la justice s'est rendue en janvier 2014 à Conakry et a aussi été en contact avec l'Union européenne, chef de file des partenaires internationaux pour la réforme de la justice.

22. Les opportunités majeures à valoriser pour poursuivre la réforme du secteur de la sécurité sont :

a) Le leadership politique au plus haut niveau démontré par le Président de la République;

b) L'appropriation nationale de la réforme du secteur de la sécurité par les autorités civiles et militaires;

c) L'existence d'un cadre juridique et institutionnel devant servir de référence pour la poursuite des actions envisagées;

d) La mise en place de la nouvelle Assemblée nationale, qui devrait permettre d'avancer quant aux aspects législatifs de la réforme du secteur de la sécurité et du contrôle civil des forces de défense et de sécurité;

e) La poursuite de l'appui de l'Organisation des Nations Unies, notamment la présence d'un conseiller stratégique de haut niveau pour la réforme du secteur de la sécurité;

f) L'implication des autres partenaires, y compris le rôle de chef de file de l'Union européenne dans la réforme de la justice.

### **C. Politique d'emploi des jeunes et des femmes**

23. Le troisième document de stratégie de réduction de la pauvreté couvrant les années 2013 à 2015 a été approuvé par le Gouvernement guinéen le 2 mai 2013 et représente la principale base pour l'engagement des partenaires internationaux de la Guinée en matière de coopération au développement socioéconomique du pays, dont la Banque mondiale et la Banque africaine de développement.

24. La République de Guinée a organisé une conférence des partenaires et des investisseurs privés, les 24 et 25 novembre 2013, à Abu Dhabi, en partenariat avec la Banque africaine de développement, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale et les autorités des Émirats arabes unis. Cette conférence a permis de présenter la vision du pays pour son développement en tirant parti de ses avantages comparatifs, comme la jeunesse de sa population et l'abondance de ses ressources naturelles.

25. Parallèlement, les ministères de tutelle en charge des politiques d'autonomisation et d'emploi des jeunes et des femmes ont poursuivi leurs efforts de coordination et d'amélioration du cadre réglementaire, tout en poursuivant la mise en œuvre de projets et programmes pour l'emploi.

26. Le Fonds pour la consolidation de la paix a poursuivi son appui à : a) la réintégration des jeunes ex-associés de l'armée à travers la formation et l'accompagnement à l'accès à l'emploi; b) la réinsertion socioéconomique des jeunes et des femmes à travers 3 500 emplois temporaires dans des activités liées à l'assainissement et à l'aménagement des espaces publics suivant la stratégie de haute intensité de main-d'œuvre; c) la création, au niveau national, d'une Direction générale des centres d'autonomisation et de valorisation des femmes; et d) la réalisation d'une étude sur les opportunités d'emploi dans le secteur des mines et de l'agriculture dans l'agenda de la consolidation de la paix, telle que demandée par le Gouvernement guinéen.

27. L'ensemble des projets cités a contribué au changement des jeunes et des femmes en acteurs de la consolidation de la paix et du développement plutôt que de demeurer des personnes vulnérables facilement manipulables par des groupes d'intérêts politiques ou économiques. Les projets développés ont également suscité par effets catalytiques l'intérêt des partenaires techniques et financiers nationaux et internationaux au travers d'initiatives connexes provenant du Gouvernement, de la Banque mondiale, de l'Agence japonaise de coopération japonaise, de l'Afriland First Bank, etc. Concrètement, ce sont près de 70 millions de dollars qui sont mobilisés pour des actions complémentaires.

28. Des défis émergents restent à relever, à savoir : a) la coordination des initiatives et interventions dans le domaine de l'emploi des jeunes et des femmes; b) la sensibilisation des jeunes et des femmes au principe de citoyenneté au sein de leurs structures politiques et sociales, notamment dans les zones minières; c) l'autonomisation des jeunes et des femmes; d) l'engagement de l'État à améliorer les services sociaux de base; e) les formations liées à la culture de la paix, à la citoyenneté, au leadership et à l'entrepreneuriat; f) les formations professionnelles en adéquation avec les besoins des sociétés minières et autres secteurs porteurs; et g) la révision de la politique nationale de l'emploi des jeunes.

29. Les opportunités majeures à valoriser pour avancer en matière d'emploi des jeunes et des femmes sont :

a) Le dynamisme créé par la présentation de la vision nationale de la Guinée pour son développement, telle que présentée à la conférence des partenaires et des investisseurs privés de la Guinée en novembre 2013;

b) La disponibilité continue de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement et d'autres partenaires pour travailler avec la Commission et le Fonds pour la consolidation de la paix en soutien aux priorités nationales, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de l'exploitation minière;

c) Les efforts de coordination et d'amélioration du cadre réglementaire entrepris par les ministères de tutelle en charge des politiques d'emploi des jeunes et des femmes;

d) L'existence d'un dispositif sous-régional de concertation sur les questions d'emploi des jeunes et d'autonomisation des femmes;

e) L'installation de sociétés minières pouvant générer des emplois et améliorer le contexte socioéconomique local.

### **III. Conclusions et recommandations**

30. Tout en réaffirmant la validité et la pertinence continues des recommandations et obligations réciproques contenues dans la déclaration d'engagements réciproques conclue le 23 septembre 2011, ainsi que dans le premier examen réalisé en 2012, et l'importance de mettre pleinement en œuvre ces engagements, l'action de la Formation Guinée de la Commission de consolidation de la paix pourrait se concentrer dans les mois à venir sur un nombre précis de sujets dans les trois domaines prioritaires, dans un souci d'efficacité et d'efficacités.

31. Réconciliation et unité nationales : en 2014, la Formation Guinée devrait relancer son appui au processus de réconciliation et d'unité nationales, par exemple en organisant une réunion pour redynamiser l'approche et renforcer les capacités opérationnelles de la Commission provisoire de réflexion sur la réconciliation nationale, notamment en vue de formuler une méthodologie consensuelle sur le processus et les mécanismes de réconciliation nationale. Elle devrait également promouvoir les initiatives de réconciliation au niveau communautaire et pleinement intégrer la participation des femmes à ces initiatives. La Formation pourrait soutenir les efforts des acteurs guinéens et internationaux pour tirer des leçons de l'organisation et de la tenue des élections législatives de 2013 en s'appuyant sur la mise en œuvre des accords du 3 juillet 2013, en vue des prochaines échéances électorales, locales et présidentielles, ainsi que les efforts de renforcement des capacités de l'Assemblée nationale. L'appui devra se focaliser également sur la lutte contre l'impunité, notamment au moyen de la pleine mise en œuvre du communiqué conjoint conclu entre le Gouvernement guinéen et les Nations Unies en novembre 2011 sur la lutte contre les violences, la stratégie nationale de lutte contre la violence liée à l'appartenance sexuelle et l'appui au Groupe des juges enquêtant sur les violences du 28 septembre 2009. Elle devra aussi capitaliser sur les efforts de surveillance des élections par des femmes ainsi que la surveillance du respect des droits de l'homme en période électorale. Elle devrait accompagner l'Assemblée nationale et le Gouvernement dans la mise en place et la dynamisation des institutions constitutionnelles en vue du renforcement de l'état de droit et de la consolidation de la démocratie. Enfin, la Formation devrait accompagner la Guinée dans ses efforts de promotion et de protection des droits de l'homme via l'organisation d'états généraux des droits de l'homme.

32. Réforme du secteur de la défense et de la sécurité : en 2014, la Formation devrait poursuivre ses efforts de soutien à la mise en œuvre des actions définies par la stratégie nationale d'actions prioritaires au moyen d'une meilleure coordination des interventions, de l'appropriation nationale et de la mise en place et de l'opérationnalisation d'un système de suivi et d'évaluation en impliquant les centres de prise en charge des victimes de violence basée sur l'appartenance sexuelle. En outre, les efforts entrepris pour renforcer la représentativité et la participation des femmes au sein des forces de défense et de sécurité et le dispositif de protection des femmes et des filles doit être accompagné par un cadre institutionnel et réglementaire adéquat. L'appui du conseiller stratégique devrait continuer dans le cadre de la réforme de la justice et de la chaîne pénale. Il faut poursuivre le plaidoyer aux secteurs clés traditionnels participant à la défense nationale (police,

gendarmerie, douanes et autorités de protection de l'environnement) en faveur d'un renforcement de la réforme du secteur de la sécurité et de l'élargissement aux acteurs non étatiques. Les efforts liés au rétablissement de la confiance des citoyens dans les forces de défense et de sécurité sont à poursuivre, de même que le renforcement des capacités dans la promotion de la bonne gouvernance, du respect des droits de l'homme et du contrôle civil démocratique des forces de défense et de sécurité. Des efforts doivent être déployés pour valoriser les dividendes des résultats de la réforme du secteur de la sécurité. La sécurisation transfrontalière doit être renforcée par un appui technique matériel et logistique.

33. Emploi des jeunes et des femmes : en 2014, la Formation devrait relancer son soutien à la mobilisation et l'acheminement des ressources, notamment en profitant de la dynamique créée par la conférence des partenaires et investisseurs de la Guinée, en coopérant avec des partenaires internationaux comme la Banque mondiale ou la Banque africaine de développement. La Formation devrait poursuivre son encouragement et son soutien à la mise en place de mécanismes de coordination et de concertation entre parties prenantes et d'un partenariat public-privé, notamment autour du développement du secteur minier; et identifier des actions favorables à la consolidation de la paix qui pourraient bénéficier en même temps aux communautés, aux jeunes et aux femmes, et aux compagnies minières, afin de mener à des opportunités d'emplois durables et de qualité pour les jeunes et les femmes dans des domaines comme l'assainissement et l'agriculture et de contribuer à améliorer la sécurité. Des efforts en matière de haute intensité de main-d'œuvre doivent être poursuivis, avec une implication des jeunes et des femmes ainsi que la dynamisation des initiatives d'éducation à la citoyenneté et à la non-violence.

---